

Conseil municipal du 28 septembre 2023

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-trois et le 28 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 14 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents :** Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, VINCENT Pauline, MICHAUD Cédric, PAYANT Laurent, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry
- **Etaient absents excusés :** /
- Monsieur Vincent DEGOUTTE est nommé secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

LOI D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LES COMMUNES

Monsieur le Maire donne connaissance de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Les communes doivent recenser les zones d'accélération de production en énergie renouvelable, zones où il est possible d'installer des « énergies renouvelables » et de définir sur des cartes à travers des calques, photovoltaïque, éolien, biogaz, biomasse, géothermie, réseaux de chaleur

LOCATION DE LA SALLE DES FETES PAR AGEDI

Monsieur le Maire expose que AGEDI, notre fournisseur de logiciels professionnels, va organiser une formation pour ses adhérents les 18,19 et 20 octobre prochains dans notre salle des fêtes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident de fixer le tarif de location suivant : 100 € par jour d'occupation, soit 300 € + 70 € pour la consommation d'électricité, soit un total de 370 €.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'USEP

L'Association Les amis de l'USEP, par l'intermédiaire de sa secrétaire, Madame Astrid FAVARD, nous a transmis une demande de subvention. Cette association a pour but de promouvoir et de développer des activités sportives à l'école pendant et hors temps scolaires, en complémentarité avec les projets des écoles.

Monsieur le Maire demandera aux communes de Grézolles et St Julien d'Oddes si elles octroient une subvention à cette association, et son montant.

TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} septembre 2023, un logiciel de gestion de la cantine et de la garderie a été mis en place dans les 3 communes formant le RPI (Grézolles, St Julien d'Oddes et Souternon).

Les tarifs à appliquer pour le RPI doivent être fixés :

Cantine : tarif proposé pour un repas enfant : 3,80 €

Ce tarif de 3,80 €/repas est adopté par les membres du Conseil Municipal



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Garderie : tarif proposé : 1 € le matin (garderie payante de 7 h 30 à 8 h), 2 € le soir (garderie payante de 17 h à 18 h).

Tarif proposé au trimestre : 70 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent ces différents tarifs.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Il aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Monsieur PETITBOUT s'est inscrit comme coordonnateur communal mais il souhaite qu'une autre personne s'inscrive également. Une réunion aura lieu le jeudi 09 novembre à St Just en Chevalet.

Un agent recenseur devra être nommé. Une personne est proposée.

PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DE FOOT APPARTENANT A LA COMMUNE DE ST POLGUES

La commune de ST POLGUES a déposé en mairie une demande de Certificat d'Urbanisme afin de savoir si le projet de construction d'un bâtiment de 1651 m2 sur l'ancien terrain de foot était réalisable. (La commune de ST POLGUES vendrait le terrain à un artisan qui construirait ce bâtiment.

Les services de la Bombarde (réseau d'eau), de la SAUR (assainissement non collectif), du SIEL (réseau d'électricité) et du GRTgaz, pour la conduite de gaz qui passe dans le terrain, ont été consultés. Nous attendons les réponses de ces services.

L'artisan qui souhaite acquérir le terrain a demandé au Maire la gratuité de la Taxe d'Aménagement qui sera appliquée sur la nouvelle construction. Les membres du Conseil Municipal ne donnent pas leur accord à cette demande.

ENTRETIEN DU CIMETIERE : PROPOSITIONS

Monsieur le Maire rappelle la loi interdisant l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics. Il expose que l'employé communal passe une importante partie de son temps de travail au désherbage du cimetière. Il propose que les allées ne soient plus désherbées mais qu'elles soient seulement tondues lorsqu'il y en a besoin, comme cela est fait dans la partie basse du cimetière.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord à cette proposition et à son application immédiate.

Du gazon sera mis dans les allées pour boucher les trous.

QUESTIONS DIVERSES

. Budget assainissement :

La redevance due à l'Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux est de 459€, alors que les crédits inscrits au budget 2023 sont de 458,72 €. Il est nécessaire d'établir une décision modification budgétaire pour les 0.18 € manquants.

Achat de 13 m²

La commune va faire l'acquisition d'un espace de 13 m² (parcelles C860 et C861) au prix de 1 € symbolique acheté à Mr et Mme GAILLARD. Les frais notariés seront à la charge de la commune (environ 250 €).

Les membres du conseil municipal approuvent cette décision à l'unanimité.



Mairie

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

Calendrier à venir

- Une première réunion pour la préparation du bulletin municipal est fixée au jeudi 26 octobre, à 18 h 30.
- Une réunion du C.C.A.S est fixée au mercredi 08 novembre à 20 h.
- Soirée festive des conseillers municipaux et des agents communaux : elle aura lieu le vendredi 22 décembre à 19 h à la salle des fêtes.
- Le marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes et la commune aura lieu le samedi 02 décembre 2023.

Point compost.

L'inauguration du point compost installé par la CCVAI a eu lieu le 27 septembre 2023 avec une forte participation des habitants du bourg.

Aménagement du centre bourg :

- Installation de WC publics derrière la salle des fêtes : un plombier doit nous faire parvenir un devis.
- La commande des travaux de réfection du plancher de l'ancienne bascule a été passée auprès d'Adrien GAY et celle de l'agencement du local de l'ancienne bascule en « boîte à lire » auprès de Lionel BONNEMAISON.
- Ecole : l'aménagement autour de l'arbre a été réalisé. Une « corvée » est fixée au mercredi 25 octobre, à 9h afin de sécuriser endroits de la cour.
- Voirie : le bouchage des nids de poules dans les chemins par de l'enrobé à froid a été effectué.
- Mr Vincent DEGOUTTE rencontrera l'entreprise Pontille pour la réfection du chemin de Chassenay. Il a recontacté l'expert pour le chemin de Boisseret.
- Les Carrés Jardins et l'association Vivre Bio en Roannais organisent une manifestation les 7 et 8 octobre 2023.
- Suite aux travaux effectués par la DDT sur la route d'Amions, il est possible de récupérer des gravillons pour boucher les trous dans les chemins. Ils seront déposés Impasse de la Sapine. Ils serviront aussi à boucher les trous du chemin de l'Harmonie.
- Mr Michel BADAUD informe que les enfants de l'école sont venus à la bibliothèque ce matin. Ils y reviendront le 19 octobre prochain.
- Une nouvelle vitrine sera installée dans l'entrée de la mairie au cours de la semaine prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. à 22 heures.

